

Séance du 03/10/2019	Délibération n° 2019/32 – p1/2
Objet : Approbation de la nouvelle convention avec le Syndicat Mixte Marne Vive	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. - Intercommunalité/intérêt communautaire	

Nombre de membres
En exercice : 34
Présents : 11
Votants : 14
Procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf,
Le trois octobre à dix neuf heures,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 septembre 2019, Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, à nouveau convoqué le vingt-six septembre 2019 pour le trois octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Adjoint au Maire de Saint-Maurice et Président du Syndicat et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents :

Alain GUETROT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Pierre BORNE, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Jean-Daniel AMSLER (arrivé au point 5), Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Marie CURIE a donné pouvoir à Pierre BORNE
Evelyne BAUMONT a donné pouvoir à Richard DELLA MUSSIA
Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Christophe LINI

Sont absents excusés :

Philippe FRANCIANI, Régine LANGLOIS, Christian FOSSEYEUX

Sont absents :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELINE, Sabine PATOUX, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Carole DRAI, Benoit WOSSMER, Patrick GIVON

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

Le Syndicat mixte Marne Vive utilise la gestion financière Civil Net Finances depuis 1998. Par courrier reçu le 20 juin 2019, ce syndicat a sollicité INFOCOM'94 pour utiliser de nouveaux applicatifs : la gestion dématérialisée des documents comptables, la dématérialisation des actes et celle des marchés publics, la gestion des ressources humaines non prévus dans la dernière convention qui nous lie. Il convient, par conséquent, d'approuver une nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Comité,

- Vu** le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres depuis le 25 mai 2018,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM'94,
- Vu** la délibération 2019/20 du 2 avril 2019 fixant les tarifs,
- Vu** la convention passée entre le «SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE» et INFOCOM'94 en date du 25 septembre 2018,
- Vu** le projet de convention entre le Syndicat mixte Marne Vive et INFOCOM'94 ci-annexé,

Séance du 03/10/2019	Délibération n° 2019/32 – p2/2
Objet : Approbation de la nouvelle convention avec le Syndicat Mixte Marne Vive	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. - Intercommunalité/intérêt communautaire	

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : abroge la délibération n° 2018-39 du 25 septembre 2018,

Article 2 : approuve la convention ci-annexée conclue entre le Syndicat Mixte Marne Vive et INFOCOM'94.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer ladite convention après l'accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Fait à La Varenne, le 3 octobre 2019

Le Président
Alain GUÉROU

